



Crédits : © G.Lesénéchal / CEA

**Référence :** 56D

**Durée :** 14 heures (2j)

**Lieu :** INSTN de Saclay

### Méthodes et outils pédagogiques :



## Formation spécifique pour les professionnels de santé en charge d'un SIR-RI : Recyclage quinquennal

### EN BREF

En partenariat avec l'ASNR, cette formation correspond à la formation de renouvellement de l'arrêté du 06 août 2024 relatif à la formation des médecins du travail et autres professionnels de santé au travail assurant le suivi individuel renforcé d'un travailleur exposé aux rayonnements ionisants.

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Médecins du travail et autres professionnels de santé au travail assurant le suivi individuel renforcé aux rayonnements ionisants (SIR RI).

### COMPÉTENCES VISÉES

- Mettre à jour les compétences acquises lors des formations initiales :
- Citer les sources d'exposition professionnelle, les risques associés et les mesures de prévention
- Comprendre l'évaluation individuelle du risque radiologique de chaque travailleur. Emettre un avis sur le classement des travailleurs
- Mettre en œuvre le suivi de l'état de santé des travailleurs exposés aux risques radiologiques
- Assurer la surveillance dosimétrique individuelle et utiliser SISERI
- Gérer un incident ou accidents radiologiques en lien avec les acteurs de la prévention du risque
- Citer les informations ou la formations des travailleurs concernant la prévention du risque radiologique
- Identifier et échanger avec les acteurs de la radioprotection : l'employeur, le conseiller en radioprotection, le CSE

### PRÉREQUIS

Avoir suivi une formation spécifique ou une mise à jour des connaissances telles que définies dans l'arrêté du 06 août 2024 depuis moins de 5 ans.

### LES PLUS

- Partenariat INSTN-ASNR
- Cours dispensés par des experts
- Utilisation du logiciel MODOSE (ASNR, Orano)
- Mise en situation correspondant à la moitié du volume horaire

### CONTENU

- Partie théorique consacrée aux évolutions notamment réglementaires, intervenues dans les cinq dernières années dans le champ des contenus définis aux annexes I, II et III (contenus des formations initiales et des modules complémentaires)
- Partage d'expériences entre stagiaires, réalisé à partir du descriptif d'activité et portant sur le suivi individuel renforcé des travailleurs exposés
- Mises en situation, dépourvues de toute mention nominative, analysées et commentées
- Accompagnement dans l'utilisation de SISERI et d'autres outils numériques nécessaires notamment pour le calcul de dose